
Assemblée des délégués de la SSMIG

La deuxième assemblée des délégués (AD) de l'année 2020, elle non plus, ne s'est pas déroulée dans les conditions habituelles en raison de la pandémie de SARS-CoV-2: les délégués ont statué virtuellement.

Points sur lesquels il a été statué lors de la 9^e assemblée des délégués de la SSMIG

L'assemblée des délégués de la SSMIG a statué sur les points suivants:

- 1 Approbation du procès-verbal de l'AD du printemps 2020;
- 2 Approbation des objectifs annuels 2021;
- 3 Détermination des cotisations des membres 2021;
- 4 Approbation du budget 2021;
- 5 Election de l'organe de révision;
- 6 Election de remplacement d'un membre du Comité.

Le procès-verbal complet de l'assemblée des délégués peut être consulté dans l'espace protégé réservé aux membres sur le site internet de la SSMIG (www.sgaim.ch/login).